

## Nairobi Declaration on Prevention and Elimination of Violence against Women / Déclaration de Nairobi sur la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes

We, the member parties of the Africa Liberal network, understanding that violence against women and domestic violence constitutes one of the most widespread forms of human rights violations, is a major impediment to economic development, and prevents the fulfilment of all other basic rights, hereby set out the ALN Nairobi Declaration on Prevention and Elimination of Violence against Women. Building on the United Nations Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, the Beijing Platform of Action, UN Security Council Resolution 1325, and the ALN Marrakech Declaration on Human Rights, we commit to work towards the full elimination and prevention of all forms of discrimination and violence against women and girls in Africa. We further commit to achieve full gender equality by 2030 in accordance with the United Nations (UN) 2030 Sustainable Development Agenda.

The member parties of the ALN undertake to work and promote, through cooperation with Liberal International (LI) and its member parties, the LI Human Rights Committee, and other global and regional institutions, towards the fulfilment of these commitments by all state institutions across Africa. In particular we identify the following as key priorities for political action:

1. Recognising that the Council of Europe Istanbul Convention on Preventing and Combating Violence against Women and Domestic Violence is the most far-reaching legally binding international instrument addressing violence against women both as a form of discrimination and a human rights violation and as such can serve as a guiding principle for all relevant national and regional legislation
2. Recognising the positive effects for women's economic and political empowerment which stem from ending violence against women, including by eliminating violence against women in politics, and formulating party and government policies to deliver progress on this key issue
3. Ensuring the implementation and application of laws designed to prevent all forms of gender-based violence including psychological violence, stalking, physical violence, and sexual violence such as rape, forced marriage, female genital mutilation, forced abortion, forced sterilisation and sexual harassment. The ALN member parties are committed to adopting measures to end these abuses.
4. Ensuring the implementation and application of laws which include provisions for achieving equality between women and men as the most effective and genuine way of ending and preventing violence against women
5. Ensuring the implementation and application of laws designed to prevent all forms of gender-based violence which contain a definition of gender thus applying a gender perspective in the design and evaluation of measures taken in their implementation

6. Ensuring that law enforcement and judiciary officers protect women's rights at all time
7. Recognizing that state institutions, officials, politicians and elected bodies have a responsibility to speak up on behalf of women
8. Understanding that it is imperative for states to create a dual assessment framework whereby accountability lies not only with the perpetrators of the violence but also with all those who fail to protect and prevent
9. Securing the provision of a specific implementation monitoring mechanism in all legislation aimed at preventing violence against women and domestic violence
10. Recognizing the importance of engaging men, the media and civil society at changing attitudes and eliminating stereotypes at both the individual and institutional level in regards to the role of women and girls in society
11. Understanding that equal access to education for all women and girls is crucial for their economic and political empowerment which in turn is a major deterrent to violence
12. Recognising the necessity for implementing gender-sensitive asylum provisions whereby migrant and refugee women are acknowledged as a particularly vulnerable group thus requiring states to recognise gender-based violence as a ground for asylum

We commit to this ALN Nairobi Declaration on Prevention and Elimination of Violence against Women Framework, and encourage all governments and political parties across the African continent to adopt these principles, and to integrate them into their manifestos as a basis for action(s) to be taken.

---

Nous, les partis membres du Réseau Libéral Africain, comprenant que la violence à l'égard des femmes et la violence conjugale constituent l'une des formes les plus répandues de violations des droits de l'homme, entrave considérablement le développement économique et empêche l'accomplissement de tous les autres droits fondamentaux, par la présente exposons la Déclaration de Nairobi du RLA sur la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes. S'appuyant sur la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et Programme d'action de Beijing, la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et la Déclaration de Marrakech du RLA sur les droits de l'homme, nous nous engageons à éliminer et à prévenir tous les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles en Afrique. Nous nous engageons en outre à parvenir à une pleine égalité des sexes d'ici 2030, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Les partis membres du RLA s'engagent à travailler et à promouvoir, par la coopération de Liberal International (LI) et de ses partis membres, le LI Commission des droits de l'homme, et d'autres institutions mondiales et régionales, en vue de la réalisation de ces engagements par toutes les

institutions publiques de l'Afrique. En particulier, nous identifions les priorités suivantes pour l'action politique :

1. Reconnaissant que la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est l'instrument international juridiquement contraignant de la plus grande portée qui traite la violence à l'égard des femmes comme une forme de discrimination et une violation des droits de l'homme. Par conséquent, c'est le principe directeur pour toutes les législations nationales et régionales
2. Reconnaissant les effets positifs de l'émancipation économique et politique des femmes qui découlent de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, notamment en éliminant la violence à l'égard des femmes en politique et en formulant des politiques des partis et du gouvernement pour progresser sur cette question clé
3. Assurer la mise en œuvre et l'application des lois visant à prévenir toutes les formes de violence sexiste, y compris la violence psychologique, le harcèlement, la violence physique et la violence sexuelle tels que le viol, le mariage forcé, les mutilations génitales féminines, l'avortement forcé, la stérilisation forcée et le harcèlement sexuel. Les partis membres du RLA sont déterminés à adopter des mesures pour mettre fin à ces abus.
4. Veiller à la mise en œuvre et à l'application des lois qui prévoient des dispositions visant à parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que moyen le plus efficace et authentique de mettre un terme et de prévenir la violence à l'égard des femmes
5. Assurer la mise en œuvre et l'application des lois visant à prévenir toutes les formes de violence sexiste qui contiennent une définition du sexe en appliquant ainsi une perspective sexospécifique dans la conception et l'évaluation des mesures prises dans leur mise en œuvre
6. Veiller à ce que le police et les magistrats protègent en permanence les droits des femmes
7. Reconnaissant que les institutions étatiques, les fonctionnaires, les responsables politiques et les organes élus ont la responsabilité de prendre la parole au nom des femmes
8. Comprendre qu'il est impératif pour les États de créer un cadre d'évaluation dans lequel la responsabilité incombe non seulement aux auteurs de la violence, mais aussi à tous ceux qui ne protègent pas et ne les empêchent pas
9. Assurer la mise en place d'un mécanisme spécifique de suivi de la mise en œuvre dans toute la législation visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
10. Reconnaissant l'importance de faire participer les hommes, les médias et la société civile aux changements d'attitude et à l'élimination des stéréotypes au niveau individuel et institutionnel en ce qui concerne le rôle des femmes et des filles dans la société
11. Comprendre que l'égalité d'accès à l'éducation pour toutes les femmes et les filles est cruciale pour leur habilitation économique et politique qui, à son tour, est un facteur de dissuasion majeur de la violence
12. Reconnaissant la nécessité de mettre en œuvre des dispositions d'asile sensibles au sexe en vertu desquelles les femmes migrantes et réfugiées sont reconnues comme un groupe particulièrement vulnérable, exigeant ainsi que les États reconnaissent la violence sexiste comme un motif d'asile

Nous nous engageons à ce cadre de la Déclaration de Nairobi sur la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et encourageons tous les gouvernements et partis politiques du continent africain à adopter ces principes et à les intégrer dans leurs manifestes comme base d'action pris.